

Et toi, t'es casé-e ?

[intello]

[rêveur]

[geek]

[drôle]

[gourmand]

[sportive]

[GAY / LESBIENNE
BI / TRANS]

Guide
pédagogique

[dynamique]

lesbienne hétérosexualité ensemble règle-s homosexuel-le droit-s bonheeur gay accepter rejet différent-e éducation identité caché bisexualité intersexe sexualité aide secours vérité orientation solitude violence discrimination droits humains transphobie bisexual-le homosexualité respect cisgenre queer personne biphobie hétérosexuel-le homophobie transidentités harcèlement transidentité fille auteur-e adolescent-e affectif relation-s bisexualité épanouir changer relationnel garçon personnalité pédagogie corps enfant maltraitance vie femme protection désir amour couple réalité équilibre émotionnel ressources prof famille trans* mensonge intime homme égalité éducation épanouissement

sexe

jeunesse

genre

sport

enseignement



Sommaire

1. POURQUOI CE GUIDE ?.....	5
2. QUELQUES DÉFINITIONS POUR BIEN COMPRENDRE.....	8
3. CHEZ NOUS, PAS DE PROBLÈME ?.....	13
4. AU QUOTIDIEN	15
À L'ÉCOLE.....	18
DANS LE SECTEUR DE LA JEUNESSE	25
DANS LE SPORT	28
5. ANIMATION SPÉCIFIQUE ?	31
6. S'OUTILLER.....	33
7. BESOIN D'AIDE ?	34
8. SE FORMER	38





Tous concernés !

Quelle est l'importance d'un nouveau guide ? Pourquoi vouloir ajouter un guide aux dispositifs déjà accessibles en matière d'homophobie et de transphobie ? La raison est simple : la lutte contre ces formes spécifiques de discrimination est loin d'être terminée. Bien trop souvent, nous entendons des paroles qui font mal ou assistons à des actes qui sont malvenus.

La qualité du vivre ensemble s'enracine dans des valeurs qui privilégient le respect de l'autre. Le philosophe anglo-saxon Thomas Hobbes, dans son *Léviathan*, définit l'état de nature comme faisant droit au plus fort, comme un état de guerre permanent. Pour garantir un minimum de sécurité face à cette loi du plus fort, des règles communes sont nécessaires.

Chacun de nous peut être porteur d'une différence qui déplaît à l'un ou à l'autre. Cette peur que nous avons des différences peut expliquer les replis identitaires. Nous voulons apprivoiser cette peur, expliquer les choses pour que puisse advenir un vivre ensemble épanouissant pour tout le monde.

Mais il ne suffit d'avoir de bonnes intentions. En plus d'un cadre légal qui protège les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres contre les discriminations, des pratiques, des gestes et des mots sont nécessaires.

Que ce soit dans l'enseignement, dans le secteur du sport ou de la jeunesse, des réflexes de tolérance intelligente doivent façonner notre vision des questions liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Pour que les jeunes puissent trouver leur place le plus sereinement possible au sein d'une société qu'ils devront s'approprier, il est fondamental de s'appuyer sur les valeurs qui permettent l'émancipation socioculturelle de chacune et de chacun.

Enfin, en tant qu'adultes en charge de jeunes, il nous arrive de devoir aborder spécifiquement la question de l'homophobie ou de la transphobie. Pour s'emparer avec nuance et discernement de ces situations, il est souvent nécessaire d'être sensibilisé-e à la réalité que vivent les jeunes, de s'interroger soi-même, d'explorer toutes les pistes que notre cadre professionnel offre déjà, mais aussi de s'outiller pour des animations spécifiques, de s'appuyer sur des ressources et, parfois, de se former.

C'est bien là tout l'objectif de ce guide.

Isabelle Simonis,

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des Chances



1. Pourquoi ce guide ?

Les Droits humains et la Convention relative aux droits de l'enfant s'appliquent à tous les enfants, sans aucune distinction

Nous partageons toutes et tous la conviction que chaque enfant doit pouvoir exercer ses droits : le droit de participer à tous les aspects de la vie de la collectivité, de se sentir en sécurité et d'être protégé.

Convention internationale des droits de l'enfant¹

Article 16 : Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, **ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation**. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 29 : Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. (...)

Comme adultes, nous avons la responsabilité de protéger tous les enfants contre la violence, le harcèlement, et la discrimination, notamment dans les établissements scolaires, les organisations et mouvements de jeunesse ainsi que dans le milieu sportif.

Le **harcèlement**, y compris via internet, compromet les chances de réussite et d'épanouissement des enfants et porte atteinte à leur droit à l'instruction et aux loisirs, ainsi qu'à leur droit de jouir du meilleur état de santé possible.

Il est donc également de notre responsabilité d'enseignant-e-s, d'éducateurs/trices, d'animateurs/trices, de lutter contre l'intimidation homophobe et transphobe.

Cela requiert attention et efforts soutenus de la part des établissements scolaires, des autorités éducatives et des responsables, tant dans le secteur du sport que de la jeunesse.

¹ L'article 1^{er} de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant stipule qu'un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.



Tous les enfants doivent être protégés contre toutes formes de discrimination, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

En Belgique, la loi protège toutes les personnes contre la discrimination et la violence.

Qu'est-ce que la discrimination ?²

Pour qu'il y ait une **discrimination au sens de la loi**, il faut réunir trois conditions :

- une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable, ou deux personnes sont traitées de manière similaire dans une situation différente et qui crée un désavantage pour l'une d'elles ;
- il n'est pas possible d'apporter une justification raisonnable à cette différence de traitement ;
- la différence de traitement est basée sur certaines caractéristiques, définies par la loi et appelées « **critères protégés** ».

Critères « protégés » :

- Nationalité, prétendue race, couleur de peau, ascendance ou origine nationale ou ethnique
- Âge
- Sexe et critères assimilés (grossesse, accouchement et maternité, changement de sexe, identité de genre et expression de genre)
- État civil, naissance
- Orientation sexuelle
- Conviction religieuse ou philosophique, conviction politique, conviction syndicale
- Langue
- Handicap, état de santé actuel ou futur, caractéristique physique ou génétique
- Fortune, origine sociale

² Pour de plus amples informations, voir la publication « Discrimination toi-même », Fédération Wallonie-Bruxelles, 2010.

Si ces différentes **conditions** sont réunies (différence de traitement, injustifiée, sur base d'un critère protégé), on est face à une discrimination, couverte par la loi.

Si ces conditions ne sont pas réunies, on est peut-être face à une situation **injuste** ou **arbitraire** - cela se discute au plan politique, juridique ou moral, mais il ne s'agit pas d'une discrimination au sens de la loi.

Et si je ne l'ai pas fait exprès ?

Cela ne change rien. Que la différence de traitement soit volontaire ou non, c'est une discrimination si les trois conditions sont remplies.

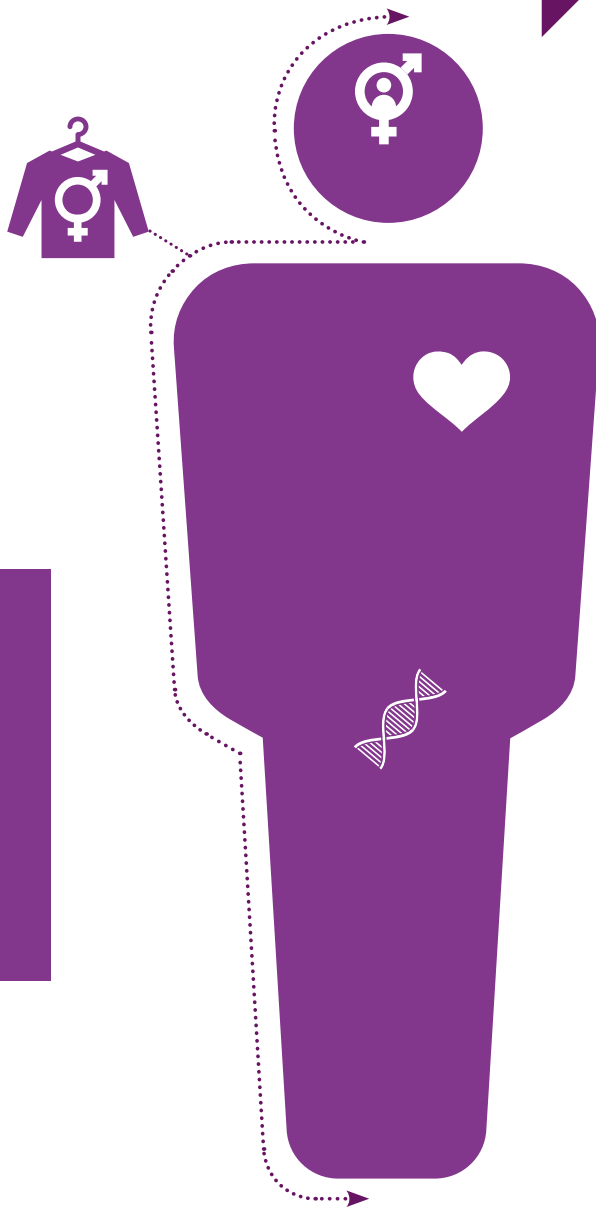
Et quand la loi crée des différences ?

Dans certains cas, la loi crée des différences de traitement (par ex. l'âge de la majorité, l'obligation scolaire, le droit de vote, etc.). Ces différentes lois évoluent en fonction de ce qu'une société considère comme « juste » à un moment donné de son histoire. Dans ce cas, il ne s'agira pas d'une discrimination au sens de la loi.





2. Quelques définitions pour bien comprendre



Vous trouverez sur le site **www.etoitescase.be** un lexique présentant de nombreux termes en lien avec les questions d'homophobie, de transphobie, de discrimination, d'orientations sexuelles, d'égalité et de diversité.



Qu'est-ce que **le sexe** ?

Le sexe fait référence aux différences biologiques entre les femmes et les hommes³.



Qu'est-ce que **l'orientation sexuelle** ?

L'orientation sexuelle fait référence à la capacité de chacun-e de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective, physique et/ou sexuelle envers des individus du même sexe et/ou d'un autre sexe (hétérosexuel-le, lesbienne, gay, bisexuel-le).



Qu'est-ce que **le genre** ?

Le genre est un concept binaire qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures⁴.

Il désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes (féminin/masculin)⁵.



Qu'est-ce que **l'identité de genre** ?

Au sens psychosocial, l'identité de genre d'une personne se réfère au genre auquel elle s'identifie. Selon les situations et les moments, les personnes s'identifient au genre assigné à leur naissance, à un autre genre, ou à aucun genre en particulier.



Qu'est-ce que **l'expression de genre** ?

L'expression de genre renvoie à la manière dont les personnes expriment leur identité de genre (vêtements, coiffure, langage, attitudes...) et à la manière dont celle-ci est perçue par les autres. L'expression de genre ne correspond pas forcément au genre assigné à la naissance. L'expression de genre englobe également les formes occasionnelles ou temporaires d'expression données au genre (travesti-e, drag king/queen, etc.).



Que veut dire **transgenre** ?

Transgenre est un terme générique désignant des personnes dont l'identité de genre est différente de celle associée habituellement au genre assigné à la naissance.

³ Conseil de l'Europe, *Les droits des personnes transgenres dans les États membres de l'Union européenne*, 2010

⁴ Commission européenne, *100 mots pour l'égalité*.

⁵ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, 2011

Que cela soit à l'école, dans le cadre sportif, dans les organisations de jeunesse, les enfants et les jeunes peuvent être confrontés à l'homophobie et/ou à la transphobie

La violence et le harcèlement sont une réalité pour beaucoup de jeunes⁶, que cela soit à l'école, dans leurs activités sportives, à la maison et sur les réseaux sociaux. Cette réalité peut s'articuler autour de dynamiques propres à la féminité, la masculinité ou l'orientation sexuelle des jeunes.

Les moqueries et insultes à répétition, même si elles ne sont pas directement adressées au jeune, contribuent à la construction d'un environnement hostile pour le jeune qui ne se conforme pas aux stéréotypes de « la masculinité » ou de « la féminité » ou dont les amours sortent du schéma hétérosexuel.

Ces agressions peuvent compromettre leur bien-être et inciter certains jeunes à s'auto-exclure des dynamiques de groupe. Or, comme tous les enfants, ils et elles ont droit à la jouissance de leurs droits et ont besoin de se sentir en sécurité pour participer pleinement à la vie de la société⁷.

L'homophobie et la transphobie peuvent se manifester sous forme de violences verbales (insultes, propos discriminants, remarques dévalorisantes ou culpabilisantes...), violences physiques (agressions, viols, harcèlement sexuel ou meurtres...), des violences sociales (exclusion, rumeurs, jugements...) ou par un comportement discriminatoire ou intolérant (discrimination à l'embauche, au logement, ou encore à l'accès aux soins médicaux).

Qu'est-ce que l'homophobie ?

L'**homophobie** est une attitude négative pouvant mener au rejet et à la discrimination envers les gays (gayphobie), les lesbiennes (lesbophobie), les personnes bisexuelles (biphobie), ou à l'égard de toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, dont l'apparence ou le comportement déroge aux stéréotypes de « la masculinité » ou de « la féminité » préétablis dans un contexte social donné⁸.

Qu'est-ce que la transphobie ?

La **transphobie** est une attitude négative pouvant mener au rejet et à la discrimination à l'égard d'une personne qui exprime une identité de genre ou manifeste une expression de genre différente du genre qui lui a été assigné à la naissance.

⁶ Enquête sur les personnes LGBT dans l'UE, menée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), 2013

⁷ Inspiré d'un extrait de « Les enfants LGBTI ont droit à la sécurité et à l'égalité », Conseil de l'Europe, *Le Carnet des droits de l'homme*, 2 octobre 2014.

⁸ Plan d'action interfédéral contre les violences homophobes et transphobes, 31 janvier 2013.

60 %

des personnes homosexuelles ou transgenres ont personnellement fait l'expérience de commentaires ou de comportements négatifs à l'école à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre⁹.

80 %

des jeunes homosexuel-le-s ou transgenres ont entendu des commentaires négatifs ou constaté des comportements négatifs parce que l'un de leurs camarades de classe était perçu comme une personne homosexuelle ou transgenre.

2/3

des enfants homosexuels ou transgenres ont caché leur orientation sexuelle ou leur identité de genre pendant leur scolarité.

35 %

des jeunes adultes homosexuel-le-s cachent leur orientation sexuelle à leur famille.

50 %

Plus de la moitié des personnes homosexuelles ou transgenres de moins de 26 ans interrogées ont déjà envisagé sérieusement de mettre fin à leurs jours¹⁰.

Les jeunes doivent pouvoir compter sur les adultes qu'ils rencontrent, enseignant-e-s, éducateurs/trices, animateurs/trices, pour être respectés.

⁹ Selon l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE, menée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

¹⁰ Paula MAYOCK, Audrey BRYAN, Nicola CARR, Karl KITCHING, *Supporting LGBT lives: as study of mental health and well-being* GLEN, 2009, www.academia.edu/843297/SUPPORTING_LGBT_LIVES_A_STUDY_OF_MENTAL_HEALTH_AND_WELL-BEING

En tant que professionnel-le de l'éducation, de la jeunesse ou du sport, ai-je le droit de parler d'orientations sexuelles et de transidentités à des enfants ?

Certains estiment que l'adoption d'une attitude positive envers les différentes orientations sexuelles ou identités de genre pourrait influencer, chez les enfants, leur orientation sexuelle et/ou identité de genre. La protection de l'enfance est dans ce cas invoquée pour empêcher les enfants d'avoir accès à des informations sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres.

Bien au contraire, il est dans l'intérêt des enfants d'être informés sur la diversité des sexualités et des identités de genre¹¹. L'accès à l'information est une condition préalable indispensable à la participation citoyenne et à la prise de décisions.

Des enfants informés de manière factuelle et complète vont présenter moins de comportements discriminants ou violents envers leurs pairs.

« À force de leur parler d'homosexualité, ils vont tous devenir homos !! »

Article 17 de la Convention internationale des droits de l'enfant

Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. (...)

« Les enfants et les jeunes ont le droit de recevoir des informations factuelles sur la sexualité et la diversité de genre, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. »¹²

Les efforts de lutte contre le harcèlement doivent s'accompagner d'une éducation à l'égalité, au genre et à la sexualité.

¹¹ La Commission européenne pour la démocratie par le droit, aussi appelée commission de Venise, est un organe consultatif du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'esprit du droit constitutionnel de l'Union européenne et à fournir une assistance dans ce domaine à tout État désirant réformer dans ce sens ses lois et institutions politiques.

¹² Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation, Vernor Muñoz, 23 juillet 2010 (A/65/162)



3. Chez nous, pas de problème ?

Nous sommes pour la plupart sincèrement convaincu-e-s de manifester une grande ouverture à l'égard des orientations sexuelles et des identités de genre minoritaires. Nous pensons également nous positionner assez clairement contre les comportements discriminatoires.

Sommes-nous toujours aussi respectueux et vigilants que nous le croyons ?

Réalisons un autodiagnostic :

- ☐ L'homosexualité et la bisexualité sont-elles un sujet de discussion ou un tabou ? Discutons-nous librement avec les jeunes de l'homosexualité et de la bisexualité et des rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes ?
- ☐ Les jeunes peuvent-ils/elles trouver facilement, à la bibliothèque ou ailleurs, des renseignements ou des ouvrages récents, factuels et non stéréotypés, sur l'homosexualité ou l'identité de genre ?
- ☐ Avons-nous envisagé la présence du/de la partenaire d'un-e collègue homosexuel-le ou transsexuel-le et l'accueil de familles homo ou transparentes ?
- ☐ Le matériel que nous utilisons est-il exempt de stéréotypes et de préjugés ? Montre-t-il les individus et leurs familles dans toute leur diversité ?
- ☐ Où se situe notre limite d'acceptation et de tolérance concernant les orientations sexuelles et les identités de genre « hors normes » ?



- ❑ Comment réagissons-nous face à la situation des jeunes personnes homosexuelles ou transgenres que nous côtoyons ? Si elles sont maltraitées par leurs camarades, que faisons-nous ? Avons-nous réfléchi à la façon de gérer la moquerie, le harcèlement ou l'isolement ? Comment gérons-nous une violence et/ou une discrimination à leur égard ?
- ❑ Comment réagissons-nous à la manifestation d'affection entre deux élèves de même sexe (dans les couloirs, dans la cour de l'école, sur le terrain de sport, dans nos activités) ? À la participation de couples de même sexe aux activités organisées (fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, etc.) ?
- ❑ Comment réagissons-nous face à un-e jeune qui affirme être d'un genre qui ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance ? Pouvons-nous gérer cette situation avec les autres membres du groupe ? Et avec nos collègues ?

Chez nous, pas de problème ?

Ce matin, en salle de profs, une de mes collègues manifestait un grand malaise : elle a surpris deux garçons qui s'embrassaient sur le trottoir en face de l'école.

S'agit-il d'homophobie ?

Et moi, j'en pense quoi ?



4. Au quotidien



Scannez-moi !
Témoignages en vidéo



Intégrer au quotidien l'ouverture aux différentes orientations sexuelles et identités de genre

Échanger avec les jeunes en tant qu'enseignant-e-s, animateur-trice-s sportif-ve-s ou dans le cadre d'une organisation de jeunesse, ce n'est pas la même chose. Chacun-e de ces professionnel-le-s entretient une relation spécifique avec les jeunes qu'il ou elle a en charge.

Il nous arrive à toutes et tous, dans nos métiers, d'être témoins de comportements homophobes ou transphobes de la part des jeunes, comme des adultes : blagues anodines qui ridiculisent, propos insultants - que le sens réel de l'insulte soit perçu ou non par celui ou celle qui la profère, agressions verbales répétées et orchestrées visant à blesser de manière personnelle un-e jeune, etc.

De même que pour les propos racistes ou sexistes, personne ne peut tolérer les propos homophobes ou transphobes.

Interdire ces attitudes, ces comportements, ces propos blessants ne suffit pas car les jeunes mal à l'aise, voire hostiles à l'homosexualité ou à la diversité de genre, ne seraient alors pas invité-e-s à se mettre en réflexion et ces comportements risqueraient de réapparaître dans d'autres circonstances.

Face aux insultes et comportements sexistes, homophobes ou transphobes, que faire ?

Minimiser ?
Tolérer ?
Banaliser ?
Interdire ?
Punir ?

Minimiser, tolérer, banaliser :

c'est être complice, c'est cautionner ces propos injurieux, ces comportements et attitudes homophobes, sexistes et transphobes.

Se limiter à interdire ou punir :

c'est passer à côté de notre rôle d'éducateur et d'éducatrice, non seulement parce que l'on risque d'inciter les jeunes à franchir l'interdit pour braver l'autorité, mais aussi parce que l'on étouffe le préjugé sans pouvoir l'interroger.

Que faire alors pour modifier ces comportements ?

En tant qu'acteur/trice scolaire, de la jeunesse et du sport, adopter un comportement d'ouverture et de respect de la diversité d'orientations sexuelles et d'identités de genre est essentiel pour que chaque jeune puisse se sentir en sécurité sans être stigmatisé-e.

Accompagner les jeunes dans leur réflexion, les questionner, sans les juger ni les condamner, sur l'origine et/ou la signification des termes injurieux qu'ils/elles utilisent et les aider ainsi à combattre leurs préjugés.

Il est important pour cela de s'interroger sur nos propres pratiques et les réactions qu'elles peuvent susciter.

Cette posture éducative ne nous dédouane pas de rester vigilant-e-s au respect de la Loi qui interdit les comportements et discriminations sexistes, homophobes et transphobes.

Il pourra dans certains cas être nécessaire de s'adresser à des intervenants extérieurs chargés d'évaluer les situations de discrimination¹³.

¹³ Voir la partie « Besoin d'aide ? » en page 34.

Chez nous, pas de problème ?

Durant mon cours, un jeune en interpelle un autre par un « arrête de faire ton pédé ! ».

Je n'ai rien dit. Suis-je complice ?



En classe, sur le terrain de sport, lors d'une activité, les occasions d'aborder les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre sont nombreuses

L'actualité fourmille d'événements liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Nous pouvons nous en emparer pour amorcer le dialogue avec les jeunes.

Par exemple, dans plus de 70 pays, dont la Belgique, le 17 mai est la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Au jour le jour, tout au long de l'année, de nombreuses situations quotidiennes (mariage, famille, etc.), comportements, livres, films, articles, etc. sont autant d'opportunités de discussion.

Un travail de sensibilisation pourra faire évoluer les représentations que les jeunes ont de l'homosexualité et des transidentités.

À l'école

Le **décret « Missions »** rappelle, dans son article 6, toute l'importance de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. »

D'autre part, depuis le 12 juillet 2012, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle fait partie intégrante des missions de l'enseignement. Elle s'inscrit notamment dans le cadre de l'éducation au respect de la personnalité et des convictions de chacun et au devoir de proscrire la violence tant morale que physique.

Chez nous, pas de problème ?

Au Bal de fin de rhéto, les jeunes sont invités à venir en couple. J'ai demandé à un couple de jeunes lesbiennes de rester discrètes.

Est-ce de la discrimination ?



Dans tous les cours...

Que cela soit pendant un cours de français, de mathématiques, d'éveil scientifique, d'éducation physique, d'éducation artistique ou d'éveil à la formation historique, les référentiels de compétences¹⁴ offrent autant d'occasions d'intégrer l'ouverture aux différentes orientations sexuelles et identités de genres dans nos pratiques professionnelles :

Connaître
les autres et
accepter les
différences



Prendre
conscience
des
problèmes de
la société

¹⁴ www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=190 ou <http://bit.ly/1HsSfFT>

Questionner les normes et les préjugés

Cela permet de différencier les faits établis des réactions affectives et des jugements de valeur. Poser des questions aux jeunes qui expriment des préjugés ou de fausses croyances à l'endroit des personnes homosexuelles ou transgenres permet de comprendre l'univers de leurs valeurs et de leurs croyances face aux orientations sexuelles et aux transidentités.



Avoir un
avis et
l'exprimer en
argumentant



L'inclusion de groupes minoritaires quels qu'ils soient (allochtones, personnes handicapées, personnes homosexuelles ou transgenres...) est un défi pour toutes les cultures. La sexualité et le genre s'ajoutent aux nombreuses autres caractéristiques variables des êtres humains (la taille et la masse, la forme des organes sensoriels, la pigmentation de la peau, la sociabilité, etc.), et sont une richesse dont nous pouvons être fiers.

Faire percevoir cette richesse aux jeunes parfois tenté-e-s de simplifier les réalités sociales est un véritable enjeu pour nous, professionnels.

Apprendre le sens
de la nuance, se
méfier des attitudes
manichéennes,
reconnaître l'apport
de chacun au sein
du groupe

Exprimer
ses propres
représentations,
les confronter à
celles d'autrui

Prendre conscience de
la façon dont sont véhiculés
les stéréotypes sexistes,
homophobes et
transphobes dans
l'environnement
documentaire, restructurer
l'information en transmettant
des connaissances justes.

Avoir conscience du fait que les
jeunes peuvent subir de multiples
discriminations (prétendue race,
origine, orientation sexuelle,
handicap, etc.) et comprendre
ces mécanismes.

Comprendre
les mécanismes
d'insertion et
d'exclusion sociale



Devenir un-e citoyen-ne responsable

Développer des comportements tels que l'élève puisse acquérir une qualité de vie en devenant un-e citoyen-ne, responsable, donc libre.

Agir avec fair-play et dans le respect de toutes et tous

Faire comprendre aux garçons qu'il n'est pas nécessaire de rabaisser les filles ou les autres garçons pour s'affirmer et que le fait d'être un garçon ne représente pas un privilège de l'espèce mais une condition humaine au même titre qu'une autre. Apprendre aux filles à s'affirmer, à prendre possession de l'espace et à développer leur énergie, notamment dans des jeux d'extérieur et d'équipe.

Dans le langage oral : mentionner le féminin en présence de groupes mixtes.

Dans la langue écrite : indiquer clairement le féminin en rédigeant de manière épiciène (écriture non marquée du point de vue du genre grammatical, par exemple : « le corps enseignant », « parents » au lieu de « papa » et/ou « maman ») et en féminisant les noms de métier.

Féminiser le langage permet d'utiliser d'autres codes, d'autres langages

Intégrer les orientations sexuelles et les identités de genre minoritaires dans le vocabulaire

En utilisant des mots ou des expressions telles que lesbienne, gay, bisexuel-le, transgenre, « relation amoureuse entre filles, entre garçons ou entre garçons et filles », « couple de même sexe », « famille homoparentale ».



Comprendre les définitions liées à l'orientation sexuelle et aux identités de genres

Cela permet de faire preuve d'ouverture et de curiosité intellectuelle, d'exercer son esprit critique en distinguant le réel de l'imaginaire.





Démystifier l'homosexualité et les transidentités

Mettre à la disposition des jeunes dans les centres de documentation scolaires des livres et films permettant de démystifier l'homosexualité ou les transidentités, ainsi que des romans de littérature de jeunesse présentant des personnages homosexuels, hommes ou femmes, ou transgenres¹⁵.

Et dans les cours philosophiques, évidemment !

Le 1^{er} avis du **Conseil Consultatif Supérieur des Cours Philosophiques** (CCSCP) relatif à la citoyenneté¹⁶ mentionne les valeurs communes et idéaux des cours philosophiques, qui contribuent à la réalisation d'une des missions prioritaires de l'enseignement repris à l'article 6 du **Décret « Missions »**, à savoir : « Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».

Ces valeurs communes et idéaux sont :

- « La dynamique de la libération, y compris la libération de la pensée, là où se produisent des phénomènes de réduction, d'appauvrissement, d'oppression et de négation de l'humain ;
- La recherche infatigable de la paix, de la fraternité, de la justice, de l'amitié et de l'amour ;
- Le développement de l'engagement démocratique par l'apprentissage du dialogue et de la tolérance dans l'estime des différences et le respect mutuel ;
- L'éducation à la citoyenneté par la reconnaissance et le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. »

¹⁵ Un répertoire des ressources disponibles est accessible sur le site www.ettotiescase.be.

¹⁶ Dans l'avis du CCSCP de décembre 2006, disponible sur www.enseignement.be/index.php?page=26347 ; on trouve également mention de ces valeurs communes dans la brochure « Les cours de morale et de religion, des lieux d'éducation », publiée par l'AGERS, disponible sur le site www.enseignement.be.

Dans le secteur de la jeunesse

Chez nous, pas de problème ?

Pendant les camps, des couples se forment régulièrement.

Avons-nous envisagé la situation de jeunes homosexuel-le-s ?

Comment allons-nous réagir ?

Sommes-nous capables d'en parler en équipe ?



Le **Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement** des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations, fait explicitement mention de l'ouverture à tous les jeunes dans le respect des Droits humains, ainsi que de l'objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable.

Article 1^{er} - §1^{er} : Pour obtenir et conserver à durée indéterminée l'agrément comme maison de jeunes, centre de rencontres et d'hébergement ou centre d'information des jeunes, l'association doit :

(...)

- 2° Être ouverte à tous les jeunes dans le respect des Droits de l'Homme ;
- 3° Respecter et défendre, au même titre que toute personne exerçant une responsabilité en son sein, les principes contenus dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Convention internationale des Droits de l'Enfant ;
- 4° Avoir pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création.

Le **Décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions** aux organisations de jeunesse, explicite les mêmes valeurs dans l'article 4 :

Les O.J. sont des associations de personnes physiques ou morales qui poursuivent les finalités suivantes :

- 1° favoriser le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion d'activités socioculturelles et d'Éducation permanente ;
- 2° s'inscrire dans une perspective d'égalité, de justice, de mixité, de démocratie et de solidarité, perspective qui se réfère au plein exercice, pour tous, des droits et des principes contenus dans :
 - a) la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales signée à Rome le 4 novembre 1950 ;
 - b) la Convention internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies ;

- c) le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté à New-York le 19 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies ;
- d) le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté à New-York le 19 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies ;

3° favoriser la rencontre et l'échange entre les individus, les groupes sociaux et les cultures, dans toute leur diversité ;

4° s'inscrire dans des pratiques de démocratie culturelle par le biais de processus d'Éducation permanente permettant aux jeunes, à partir de leurs réalités vécues, d'élaborer, d'échanger leur lecture de la société et leur vision du monde et d'agir collectivement ;

5° proposer aux jeunes des espaces qui soient des lieux d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion, en règle éloignés de tout but de lucre et favorisant l'éducation active par les pairs ;

En 2012, le **Conseil de la Jeunesse** a remis un avis sur l'inclusion sociale des jeunes LGBT (lesbiennes, gays, bi, trans)¹⁷.

Le Conseil de la Jeunesse insiste sur la nécessité d'une meilleure sensibilisation et information auprès de tous et de toutes pour combattre l'ignorance et les fantasmes. Cette prévention doit se faire dès le plus jeune âge pour éviter toute stigmatisation.

Chez nous, pas de problème ?

Un jeune trans désire participer au camp d'été. Se pose la question du dortoir : filles ou garçons ?

A-t-on envisagé une autre possibilité ?

En a-t-on parlé avec lui ?

¹⁷ www.conseildelajeunesse.be/avis-inclusion-sociale-des-jeunes-lgbt/

Dans le sport

Le **Décret du 20 mars 2014** portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport présente une charte du sport éthique.

Il y est rappelé que :

« Le mouvement sportif francophone rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques.

Le terrain est un espace d'expressions ouvert à tous.

Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites. »



Chez nous, pas de problème ?

Les gars du club refusent que Medhi, gay, partage le même vestiaire qu'eux.

Je fais quoi ?

Chez nous, pas de problème ?

Seuls 32 % des joueurs de foot belges professionnels estiment que les homosexuels ont leur place dans le football.

Et dans notre club,
qu'en pensent les joueurs
et les joueuses ?

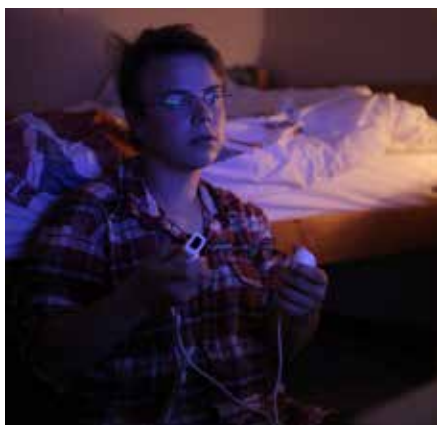


Au-delà d'un cadre général délimité par la Charte du sport éthique, chaque club, fédération, peut s'investir dans une campagne de sensibilisation.

Ainsi, l'**Union royale belge des sociétés de football** (URBSFA) s'engage en faveur de certaines normes et valeurs dans le football belge. La lutte contre l'homophobie en est un axe¹⁸, notamment via les activités menées au sein des clubs amateurs par la Football+ Foundation.

Sa **charte contre le racisme** propose de : « Couler dans le règlement d'ordre intérieur une interdiction explicite de toute forme de racisme et de toute autre sorte d'attitude discriminatoire (antisémitisme, homophobie, sexisme, islamophobie...) ainsi que des symboles correspondants. »

¹⁸ www.bit.ly/1Qlg3ep





5. Animation spécifique ?

Aborder les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre de manière spécifique



En tant qu'enseignant-e, animateur-trice, responsable de jeunes, nous pouvons être amené-e-s à organiser une animation spécifique sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, soit parce que nous souhaitons, **de façon préventive**, favoriser un climat d'ouverture et de respect, soit parce que nous avons **perçu des tensions** ou un risque de malaise pour un-e ou plusieurs jeunes, soit encore parce que nous avons à gérer une **situation de crise** (violence entre jeunes, harcèlement, souffrance manifeste...).

Cette animation sera d'autant plus riche qu'elle pourra se réaliser en équipe, dans le cadre d'un cours ou d'activités transversales. D'une part, parce que parler de ces sujets avec les jeunes est délicat au vu des représentations parfois très ancrées, des émotions que cela provoque et des enjeux relationnels et identitaires que cela révèle. D'autre part, parce que traiter ces thématiques en tant qu'adulte, avec notre propre histoire, nos propres représentations et notre propre identité, n'est pas sans impact sur nos pratiques et nos convictions.

Si une bonne connaissance de ces sujets est indispensable, la manière dont ils seront abordés l'est tout autant : il s'agira d'abord de faire le point sur nos propres représentations et connaissances des sexualités, des transidentités et des orientations sexuelles et, ensuite, de mettre en place un espace propice au dialogue et à l'échange.

Pour vous y aider, le site www.ettoitescase.be propose des fiches pédagogiques selon votre domaine d'activités.

Vous y trouverez des pistes pour préparer et mener à bien votre animation, notamment :

- Comment créer un espace de discussion qui facilite la communication ?
- Comment organiser la prise de parole, de manière à favoriser un échange entre jeunes basé sur le respect mutuel et la confiance ?
- Comment questionner les préjugés, les valeurs et normes ?
- Comment formuler les questions qui vont permettre à chacun-e de s'engager vers une réponse personnelle, libérée des préjugés, des stéréotypes ?
- Comment ne pas tomber dans le piège du débat stérile qui pourrait conduire des jeunes à renforcer leurs préjugés ?
- Comment faire face aux opinions homophobes et transphobes qui risquent d'émerger ?





6. S'outiller...

Le site www.ettoitescase.be propose différentes ressources à destination des acteurs et actrices du monde scolaire, sportif et de la jeunesse qui souhaitent approfondir la question.

Vous y trouverez notamment :

- Un **lexique** présentant de nombreux termes en lien avec les questions d'homophobie, de transphobie, de discrimination, d'égalité et de diversité
- Des **fiches pédagogiques** présentant des pistes de réflexion pour :
 - Aborder les questions d'orientations sexuelles et d'identités de genre à **l'école**
 - Aborder les questions d'orientations sexuelles et d'identités de genre dans le secteur de la **jeunesse**
 - Agir contre l'homophobie et la transphobie dans le **sport**
- Des **capsules vidéos** de témoignages de jeunes personnes homosexuelles et trans. Ces capsules vous permettront de soutenir votre démarche de sensibilisation. Elles sont également disponibles en DVD.
- Une **sélection d'outils pédagogiques et ressources** en matière de prévention de l'homophobie et la transphobie : films, romans, articles de presse, campagnes...
- Un **répertoire de contacts des associations** actives en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie ou communautaires



7. Besoin d'aide ?

Vous-même ou un-e des jeunes que vous côtoyez êtes discriminé-e ou témoin d'une discrimination sur base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ?

Ligne verte antidiscrimination : 0800 12 800

INSTITUT
POUR
L'ÉGALITÉ DES
FEMMES ET
DES HOMMES

La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes stipule qu'une distinction directe fondée sur le changement de sexe, de même que sur l'identité de genre ou l'expression de genre, est assimilée à une distinction directe fondée sur le sexe. Ceci signifie que, dans le cadre de sa mission juridique, **l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes** est compétent pour intervenir en cas de discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre et l'expression de genre.

<http://igvm-iefh.belgium.be>

CENTRE
INTERFÉDÉRAL
POUR
L'ÉGALITÉ DES
CHANCES

Pour tous les autres critères de discrimination, en ce compris l'orientation sexuelle, la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination peut vous permettre de vous défendre. Afin de vous soutenir dans vos démarches, vous pouvez contacter le **Centre interfédéral pour l'égalité des chances**.

www.diversite.be

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes enregistrent les signalements de discriminations, accueillent les victimes et les conseillent après avoir analysé les situations rapportées. Ils peuvent mener des conciliations et éventuellement, dans certains cas, introduire une procédure en justice, avec l'accord de la victime.

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT

Le Délégué général aux droits de l'enfant est le défenseur et le gardien des droits, des intérêts des enfants et des jeunes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son institution est libre et indépendante. L'équipe interdisciplinaire qui l'entoure intervient de façon neutre et impartiale en faveur des enfants et des jeunes dont les droits ne sont pas respectés. Le Délégué général ne se substitue pas aux services de première ligne ni aux autorités judiciaires. Il tient compte du maillage institutionnel et associatif pour agir au mieux dans

l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes. Sa mission principale est de veiller à l'application de la Convention internationale de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Il reçoit donc, notamment, des plaintes et des demandes de médiations relatives aux droits des enfants et des jeunes dans tous les domaines : famille, école, handicap, maltraitance, aide et protection, etc. Tout le monde, enfant, jeune, adulte, parent, professionnel des secteurs en lien avec l'enfance et la jeunesse peut interpeller le Délégué général aux droits de l'enfant.

Tél. : 02 223 36 99

dgde@cfwb.be

www.dgde.cfwb.be



Que faire face à des messages homophobes, transphobes ou haineux sur le net ?

Inciter à la haine ou à la discrimination n'est pas plus acceptable sur le net que dans la réalité. Toutefois, les moyens d'action peuvent être différents.

Vous pouvez :

- contacter le modérateur/ la modératrice du site ou du forum.
- dénoncer les abus commis sur les sites, les chats, les blogs... en signalant le contenu haineux ou en renvoyant le courriel haineux à abuse@telenet.be, abuse@skynet.be, abuse@scarlet.be.
- signaler les faits au Centre interfédéral pour l'égalité des chances : www.cyberhate.be.



Fédérations d'associations de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres (LGBT)

Nous ne reprenons ici que les fédérations. Vous trouverez une liste complète des associations LGBT sur le site www.ettoitescase.be.

ARC-EN-CIEL WALLONIE

Fédération wallonne des associations LGBT (lesbiennes, gays, bis et transgenres) offrant un lieu d'échanges entre toutes les associations de la région ainsi que des ressources sur l'actualité et les thématiques LGBT.

Tél. : 04 222 17 33

courrier@arcenciel-wallonie.be

www.arcenciel-wallonie.be

Abrite différentes associations francophones et néerlandophones LGBTQI (Lesbiennes, Gayes, Bisexuel(le)s, Transgenres, Queer, Intersexes) de la région de Bruxelles :

lieu d'information, espace d'accueil pour recevoir des amis, salles où les associations peuvent se réunir et où différentes activités culturelles peuvent prendre place.

Ce lieu offre une alternative au circuit commercial

MAISON ARC-EN-CIEL DE BRUXELLES - RAINBOW- HOUSE BRUSSELS

Tél. : 02 503 59 90

info@rainbowhouse.be

www.rainbowhouse.be

LES CHEFF – FÉDÉRATION DES JEUNES LGBTQI

Organisation de jeunesse fédérant les groupes de jeunes et d'étudiant-e-s gays, lesbiennes, bisexuel-le-s, trans, queers et intersexes de Belgique francophone.

Tél. : 081 41 44 60

info@lescheff.be

www.lescheff.be



8. Se former

Les associations LGBT proposant des animations et formations en milieu scolaire, jeunesse et sport :

Mouvement social qui contribue à l'émancipation, l'acceptation et la participation sociale des personnes LGBTQI appartenant à des minorités ethnoculturelles en Belgique. Merhaba est également un centre d'expertise et de connaissances pour informer et sensibiliser les individus et les organisations à des thématiques en intersection avec la culture, les orientations sexuelles et les identités de genre.

MERHABA

Tél. : 0483 09 10 07
info@merhaba.be
www.merhaba.be

ALTER
VISIO

Organisation de jeunesse qui développe des activités ayant pour objectif de permettre une véritable inclusion des jeunes LGBTQI au sein de la société, en sensibilisant tout un chacun sur les diversités en lien à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre selon 4 grands axes : animations des jeunes, formations des professionnel-le-s de la jeunesse et de l'éducation, sensibilisation et production d'articles ou d'outils pédagogiques.

Tél. : 02 893 25 39
info@alter-visio.be
www.alter-visio.be

Groupe de bénévoles gays, lesbiennes et bisexuel-le-s formés à l'intervention dans les écoles pour démystifier l'homosexualité auprès des jeunes.

Tél. : 04 222 17 33
gris@arcenciel-wallonie.be
www.arcenciel-wallonie.be

GRIS
WALLONIE

CRIBLE

Crible propose des animations, des formations et des accompagnements à la réflexion et le travail sur le genre, les stéréotypes de genre avec les enfants, les adolescents, les jeunes et les acteurs jeunesse. Son objectif est de créer des espaces de réflexion spécifique à la question du genre, où aussi bien des jeunes organisés, scolarisés, que des acteurs jeunesse peuvent interagir dans une perspective d'information sur le genre, les stéréotypes et les discriminations liées au genre, afin d'œuvrer vers davantage de solidarité et d'égalité.

Tél. : 0486 68 02 42
info@cribleasbl.be
www.criblesabl.be

L'association Garance se concentre sur tout ce que l'on peut faire avant que la violence ne se manifeste, pour qu'elle n'ait pas lieu. Pour cela, elle s'attaque aux facteurs de risque qui rendent certains groupes de la population plus vulnérables aux agressions, en particulier les femmes. Son objectif est de rendre aux participant-e-s leur capacité d'agir et leur autonomie.

Garance propose des formations participatives d'autodéfense féministe, l'analyse critique des conditions sociales et politiques qui mènent à la violence, et une valorisation des moyens dont les personnes disposent pour stopper les agressions.

GARANCE

Pour étudier et mieux comprendre les causes et conséquences de la violence, Garance mène également des recherches et réalise des publications.

Tél. : 02 216 61 16
info@garance.be
www.garance.be

MAGENTA

Aide aux personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres et à leur entourage : informations sur toutes ces questions, informations aux personnes qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle, accueil social, entretiens psychologiques, actions d'éducation permanente, de prévention et de lutte contre les discriminations faites aux homosexuel-le-s, formations.

Tél. : 0478 40 43 14

Genres Pluriels est une association œuvrant au soutien, à la visibilité, à l'amélioration des droits et à la lutte contre les discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres/aux genres fluides et intersexuées. L'association se veut non seulement une structure d'accueil et de soutien pour ce public ainsi que son entourage, mais aussi une plateforme de sensibilisation, d'information, de formation, d'action, de vigilance, de recherche – dans une démarche de travail en réseau avec tous les acteurs d'une société ouverte à la diversité des identités humaines

GENRES PLURIELS

et culturelles.

Tél. : 0487 63 23 43

contact@genrespluriels.be

www.genrespluriels.be

LES CHEFF

Organisation de jeunesse qui rassemble des jeunes LGBTQI de Belgique francophone, les CHEFF proposent des animations, formations et outils pédagogiques afin d'informer et de sensibiliser jeunes, professionnel-le-s du secteur jeunesse et de l'enseignement, mais aussi le grand public. Disposant d'un catalogue de formations et d'animations, ils peuvent s'adapter à toute demande plus spécifique.

Tél. : 081 41 44 60

info@lescheff.be

www.lescheff.be

MAISON ARC-EN-CIEL DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

En collaboration avec Rain'Gaum asbl, la Maison Arc-en-ciel poursuit un objectif de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Elle répond aux demandes d'animations de sensibilisation des classes, des institutions d'accueil, etc. et propose des formations et des conférences sur la question LGBT.

**Tél. : en semaine : 063 41 20 11 ou 061 22 50 60 ou
0471 49 80 53 • WE et soirées : 0476 26 81 43**
courrier@lgbt-lux.be
www.lgbt-lux.be

Les formations interréseaux :

L'IFC est l'organisme d'intérêt public chargé d'organiser les formations en interréseaux pour les membres du personnel de l'enseignement et les agents des centres PMS. Toutes les formations sont accessibles en ligne sur le site www.ifc.cfwb.be.

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs formations relatives à « Promouvoir l'égalité des garçons et des filles à l'école » sont proposées. Avec le mot clé « égalité », vous accéderez directement à la présentation de ces formations (N.B. : vous pouvez également accéder aux formations dont question au moyen du code formation commençant par 41100).

En 2015-2016, huit sessions de la formation « Promouvoir l'égalité des sexes, des identités de genre et des orientations sexuelles à l'école dans une perspective d'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion » sont proposées.

IFC - INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE

Tél. : 081 83 03 10
ifc@cfwb.be
www.ifc.cfwb.be



Conception

Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique, www.egalite.cfwb.be

En partenariat avec

L'administration générale de l'Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.enseignement.be

Le Service de la Jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.servicejeunesse.cfwb.be

La Direction générale du Sport du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.adepts.be

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

www.diversite.be

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, <http://igvm-iefh.belgium.be>

Le Délégué général aux droits de l'enfant, www.dgde.cfwb.be

La Commission Communautaire française de la Région Bruxelles-capital, www.cocof.be

Le cabinet de la Ministre Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des Chances, simonis.cfwb.be

Nous remercions également les nombreux acteurs et actrices du secteur associatif qui ont contribué à l'élaboration de cette publication.

Design et production

Expansion

Impression

Bietlot imprimerie

Éditeur responsable

Frédéric Delcor • Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles

ISBN

978-2-9601251-5-3

Bruxelles, février 2016

CETTE PUBLICATION EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DE LA DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE :

WWW.EGALITE.CFWB.BE.

DES **EXEMPLAIRES GRATUITS** PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS VIA EGALITE@CFWB.BE OU LE TÉLÉPHONE VERT **0800/20.000**.

Et toi, t'es
casé-e ?

www.ettoitescase.be